

## MIRAVIS® Era B

COMMERCIAL AGRICOLE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

Pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans le blé, l'orge et certaines autres petites céréales.

**PRINCIPE ACTIF:**

Prothioconazole ..... 250 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



**ATTENTION – POISON**

**IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **34168**  
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET: **1 L – vrac**

**Syngenta Canada inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario N1G 4Z3  
Téléphone: 1-877-964-3682

Label

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 MISES EN GARDE

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Délai de sécurité (DS): NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant un délai de sécurité de 24 heures.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement lorsque le risque de dérive de

pulvérisation vers les zones résidentielles et les zones d'activité humaine telles que maisons, chalets, écoles et aires de loisir est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

## **5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)**

Porter une chemise à manche longue, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange et le chargement. Des gants ne sont pas requis dans une cabine fermée ou / et un cockpit.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. En cas d'éclaboussures atteignant la peau, laver IMMÉDIATEMENT à grande eau. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après la pulvérisation, se laver les mains et se doucher avec de l'eau et du savon.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour. Ne pas porter des chaussures contaminées.

Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac, d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller à la salle de bain.

Ne pas manger, boire ou utiliser du tabac (y compris fumer) en manipulant ce produit.

## **6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer

dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, des sols compactés ou constitués d'argile. Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

## 7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, fermé de manière étanche. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des autres pesticides, des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des boissons et du tabac, et hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des semences, des aliments destinés à la consommation humaine ou animale ou des engrais.

Garder ce produit éloigné du feu, d'une flamme nue ou de toutes autres sources de chaleur.

Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation.

Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser.

Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité.

## 8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### **Contenants recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants récupérables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants à remplissages multiples**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne

pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

MIRAVIS® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.

## MIRAVIS® Era B

COMMERCIAL AGRICOLE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

Pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans le blé, l'orge et certaines autres petites céréales.

### PRINCIPE ACTIF:

Prothioconazole ..... 250 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



**ATTENTION – POISON**

**IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **34168**  
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**Syngenta Canada inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario N1G 4Z3  
Téléphone: 1-877-964-3682

Pamphlet

Table des matières

	<u>Numéro de section</u>
<b>AVIS À L'UTILISATEUR</b> .....	<b>1.0</b>
<b>PREMIERS SOINS</b> .....	<b>2.0</b>
<b>RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES</b> .....	<b>3.0</b>
<b>MISES EN GARDE</b> .....	<b>4.0</b>
<b>ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)</b> .....	<b>5.0</b>
<b>MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES</b> .....	<b>6.0</b>
<b>ENTREPOSAGE</b> .....	<b>7.0</b>
<b>ÉLIMINATION</b> .....	<b>8.0</b>
<b>RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT</b> .....	<b>9.0</b>
<b>MODE D'EMPLOI</b> .....	<b>10.0</b>
<b>Renseignements généraux</b> .....	<b>10.1</b>
<b>Application par voie terrestre</b> .....	<b>10.2</b>
<b>Précautions générales relatives à l'emploi</b> .....	<b>10.2.1</b>
<b>Directives relatives au mélange</b> .....	<b>10.2.2</b>
<b>Directives relatives à la pulvérisation</b> .....	<b>10.2.3</b>
<b>Nettoyage de l'équipement</b> .....	<b>10.2.4</b>
<b>Application aérienne</b> .....	<b>10.3</b>
<b>Zones tampons sans pulvérisation</b> .....	<b>10.3</b>
<b>Restrictions en matière de rotation</b> .....	<b>10.4</b>
<b>Délai d'attente avant la récolte (DAAR)</b> .....	<b>10.5</b>
<b>MODES D'EMPLOI SPÉCIFIQUES</b> .....	<b>11.0</b>
<b>Céréales (Blé)</b> .....	<b>11.1</b>
<b>Céréales (Orge)</b> .....	<b>11.2</b>
<b>Avoine, Seigle, Triticale</b> .....	<b>11.3</b>
<b>RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA GESTION DE LA RÉSISTANCE</b> .....	<b>12.0</b>

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 MISES EN GARDE

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Délai de sécurité (DS): NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant un délai de sécurité de 24 heures.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement lorsque le risque de dérive de



pulvérisation vers les zones résidentielles et les zones d'activité humaine telles que maisons, chalets, écoles et aires de loisir est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

## **5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)**

Porter une chemise à manche longue, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange et le chargement. Des gants ne sont pas requis dans une cabine fermée ou / et un cockpit.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. En cas d'éclaboussures atteignant la peau, laver IMMÉDIATEMENT à grande eau. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après la pulvérisation, se laver les mains et se doucher avec de l'eau et du savon.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour. Ne pas porter des chaussures contaminées.

Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac, d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller à la salle de bain.

Ne pas manger, boire ou utiliser du tabac (y compris fumer) en manipulant ce produit.

## **6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer

dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, des sols compactés ou constitués d'argile. Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

## 7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, fermé de manière étanche. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des autres pesticides, des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des boissons et du tabac, et hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des semences, des aliments destinés à la consommation humaine ou animale ou des engrais.

Garder ce produit éloigné du feu, d'une flamme nue ou de toutes autres sources de chaleur.

Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation.

Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser.

Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité.

## 8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### **Contenants recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants récupérables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants à remplissages multiples**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne

pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

## **9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT**

MIRAVIS® Era B est un fongicide systémique à large spectre utilisé pour supprimer ou réprimer les maladies indiquées dans le blé, l'orge l'avoine et certaines autres petites céréales.

## **10.0 MODE D'EMPLOI**

### **10.1 Renseignements généraux**

Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

**NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.Approved under 2023-

## 10.2 Application par voie terrestre

### 10.2.1 Précautions générales relatives à l'emploi

**Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

### 10.2.2 Directives relatives au mélange

Le MIRAVIS Era B doit être appliqué avec de l'équipement propre et bien calibré. Avant d'ajouter le MIRAVIS Era B dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre.

MIRAVIS Era B appliqué seul :

- Verser la moitié du volume d'eau nécessaire dans le réservoir de pulvérisation ou de mélange et commencer l'agitation.
- Ajouter la quantité requise de MIRAVIS Era B dans le réservoir et finir de remplir d'eau jusqu'à l'obtention du volume total nécessaire.
- Maintenir l'agitation durant le mélange et la pulvérisation.

### 10.2.3 Directives relatives à la pulvérisation

1. Utiliser de l'équipement de pulvérisation classique bien entretenu et calibré, qui offre une couverture appropriée et uniforme.
2. Appliquer le MIRAVIS Era B dans au moins 100 L d'eau/ha, à moins d'autres instructions dans le MODE D'EMPLOI.
3. Les tamis du pulvérisateur doivent comporter un maximum de 50 mailles.
4. S'assurer que la conduite de dérivation se décharge au fonds du réservoir pour réduire la formation de mousse.
5. Maintenir la pression à au moins 275 kPa pour assurer une bonne couverture et une bonne pénétration foliaire.
6. Les zones tampons de pulvérisation provinciales qui sont supérieures aux zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI doivent être respectées.
7. Si la solution de pulvérisation demeure dans le réservoir jusqu'au lendemain ou pendant de longues périodes de temps au cours de la journée, bien agiter avant d'appliquer.

### 10.2.4 Nettoyage de l'équipement

#### Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser le MIRAVIS Era B, s'assurer que le réservoir du pulvérisateur, les conduites et le filtre sont parfaitement propres.

#### Après la pulvérisation

Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de MIRAVIS Era B sécher dans le réservoir du pulvérisateur.

Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance toute directive supplémentaire pour le nettoyage. Il est recommandé de procéder

de la manière suivante.

1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

### 10.3 Application aérienne

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer quand la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. **NE PAS** appliquer avec des buses produisant des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les vortex aux extrémités des ailes. Les buses **NE DOIVENT PAS** être réparties sur la rampe sur plus de 65 % de l'envergure de l'avion ou de l'hélicoptère.

#### Application aérienne - renseignements généraux

1. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur cette étiquette.
2. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Lorsqu'aucune dose n'est indiquée pour l'application aérienne relativement à l'usage prescrit, ce produit ne peut être appliqué avec quelque type d'équipement de pulvérisation aérien que ce soit. Si vous avez des questions, composez le 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole de votre province.
3. Assurer l'uniformité de l'épandage. Pour éviter un épandage inégal ou un chevauchement d'application, utiliser les marqueurs appropriés.
4. Appliquer le MIRAVIS Era B dans au moins 50 L d'eau /ha.
5. Pour que la couverture et la distribution soient appropriées et pour réduire la dérive de pulvérisation, s'assurer que la largeur d'épandage et la grosseur des gouttelettes conviennent et que la vitesse du vent est faible.
6. Utiliser des marqueurs mécaniques seulement.

#### Application aérienne - précautions à l'emploi

1. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée.
2. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

#### Application aérienne - mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

1. **NE PAS** permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
2. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement

traité au moment de l'épandage.

3. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter une chemise à manche longue, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange et le chargement.
4. Toute le personnel sur lieu de travail doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
5. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.
6. Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Si vous avez des questions, appelez le fabricant au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou de votre représentant agricole provincial.

#### **10.4 Zones tampons sans pulvérisation**

Une zone tampon sans pulvérisation n'est **PAS** requis pour : les utilisations avec l'équipement d'application manuel permis sur cette étiquette.

Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'épandage	Culture	Zones tampons requises (en mètres) pour la protection :			
		D'habitats aquatiques d'une profondeur de :			D'habitats terrestres
		Moins de 1 m	1-3 m	Plus de 3 m	
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures indiquées	2	1	0	0
Aérien (avion ou hélicoptère)	Avoine	20	10	0	0
	Blé, Ogre	25	10	0	10

La zone tampon sans pulvérisation de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASABE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

#### 10.5 Restrictions en matière de rotation

Toute autre culture indiquée sur cette étiquette peut être semée dans les zones traitées dès qu'il est possible de le faire, d'un point de vue pratique, après la dernière application. En ce qui concerne les cultures non indiquées sur cette étiquette, ne pas ressemer dans les 30 jours suivant la dernière application.

#### 10.6 Délai d'attente avant la récolte (DAAR)

CULTURE	DAAR (days)
Blé (de printemps, dur et d'hiver) Orge, Avoine	30

## 11.0 MODE D'EMPLOI SELON LES CULTURES

### 11.1 Céréales (Blé)

<b>CULTURES</b>	<b>Blé (de printemps, dur et d'hiver)</b>
<b>MALADIES SUPPRIMÉS</b>	<b>Tâche des glumes</b> ( <i>Stagonosora nodorum</i> )
<b>MALADIES RÉPRIMÉS</b>	<b>Fusariose</b> ( <i>Fusarium</i> spp.) ou de la <b>tavelure</b>
<b>DOSE</b>	0,6 – 0,8 L/ha (150 – 200 g m.a./ha)
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b>	<p>La fusariose se manifeste dans le blé lorsque le temps est chaud et humide à l'épiaison et à la floraison. L'application du MIRAVIS Era B pour protéger la culture de la fusariose (tavelure) doit être envisagée lorsque ces conditions environnementales sont prévues à ce stade de croissance du blé.</p> <p><b><u>La période d'application est importante</u></b> : Pour obtenir une répression optimale de la fusariose ou la suppression de la tâche des glumes, appliquer le MIRAVIS Era B au cours de la période pendant laquelle 75 % des épis de blé sur la tige principale sont entièrement émergés jusqu'au moment où 50 % des épis sur la tige principale sont en fleurs.</p> <p>L'application de la dose de 0,8 L/ha est suggérée lorsque l'on prévoit que le degré d'infestation de la maladie sera élevé. Ces situations peuvent se produire lorsque de longues périodes de temps chaud et humide sont prévues durant la floraison, lorsque le blé est cultivé dans le cadre d'un programme de rotation avec le maïs ou lorsque des cultivars ou des types de blés plus sensibles (blé dur) sont utilisés.</p> <p>L'utilisation de la dose de 0,8 L/ha offre typiquement les degrés les plus élevés de réduction de la mycotoxine.</p> <p><b>Une couverture uniforme est essentielle pour obtenir une efficacité optimale</b>: l'équipement de pulvérisation doit être réglé de façon à permettre une bonne couverture des épis. Pour obtenir une excellente couverture des épis à l'aide de pulvérisateurs terrestres, il est recommandé d'utiliser des buses montées vers l'arrière et vers l'avant ou qui ont des jets bidirectionnels. Les buses doivent être utilisées selon les recommandations de pression de pulvérisation du fabricant.</p>
<b>MALADIES SUPPRIMÉS</b>	<b>Tâche septorienne</b> ( <i>Septoria tritici</i> ) <b>Tâche auréolée</b> ( <i>Pyrenophora tritici-repentis</i> ) <b>Rouille des feuilles</b> ( <i>Puccinia recondata</i> )
<b>DOSE</b>	0,6 L/ha (150 g m.a./ha)
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b>	Appliquer le MIRAVIS Era B comme traitement préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs de blé doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.
<b>NOTES</b>	Une application de MIRAVIS Era B peut être effectuées annuellement pour chaque culture de blé. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement du pulvérisation terrestre ou aérien.



## 11.2 Céréales (Orge)

<b>CULTURES</b>	<b>Orge</b>
<b>MALADIES SUPPRIMÉS</b>	<b>Rayure réticulée</b> ( <i>Pyrenophora teres</i> ) <b>Tache pâle</b> ( <i>Rhynchosporium secalis</i> ) <b>Pourridié commun</b> ( <i>Cochliobolus sativus</i> )
<b>DOSE</b>	0,4 – 0,6 L/ha (100 – 150 g m.a./ha)
<b>MALADIES RÉPRIMÉS</b>	<b>Fusariose</b> ( <i>Fusarium</i> spp.) ou <b>de la tavelure</b>
<b>DOSE</b>	0,6 – 0,8 L/ha (150 – 200 g m.a./ha)
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b>	<p>La fusariose se manifeste dans l'orge lorsque le temps est chaud et humide à l'épiaison. L'application du MIRAVIS Era B pour protéger la culture de la fusariose (tavelure) doit être envisagée lorsque ces conditions environnementales sont prévues à ce stade de croissance de l'orge.</p> <p><b>La période d'application est importante</b> : Pour obtenir une répression optimale de la fusariose, appliquer le MIRAVIS Era B comme pulvérisation préventive dans la période pendant laquelle 70 % des épis de la tige principale sont entièrement émergés jusqu'à 3 jours après l'émergence complète de l'épi.</p> <p>L'application de la dose de 0,8 L/ha est suggérée lorsque l'on prévoit que le degré d'infestation de la maladie sera élevé. Ces situations peuvent se produire lorsque de longues périodes de temps chaud et humide sont prévues durant l'émergence de l'épi d'orge, lorsque l'orge est cultivée dans le cadre d'un programme de rotation avec le maïs ou lorsque des cultivars ou des types de blés plus sensibles (blé dur) sont utilisés.</p> <p>L'utilisation de la dose de 0,8 L/ha offre typiquement les degrés les plus élevés de réduction de la mycotoxine.</p> <p><b>Une couverture uniforme est essentielle pour obtenir une efficacité optimale</b>: l'équipement de pulvérisation doit être réglé de façon à permettre une bonne couverture des épis. Pour obtenir une excellente couverture des épis à l'aide de pulvérisateurs terrestres, il est recommandé d'utiliser des buses montées vers l'arrière et vers l'avant ou qui ont des jets bidirectionnels. Les buses doivent être utilisées selon les recommandations de pression de pulvérisation du fabricant.</p>
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b>	Appliquer le MIRAVIS Era B comme traitement préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs de l'orge doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.
<b>NOTES</b>	Une application de MIRAVIS Era B peut être effectuées annuellement pour chaque culture de l'orge. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement du pulvérisation terrestre ou aérien.

### 11.3 Avoine, Seigle, Triticale

CULTURES	MALADIES	DOSE	PÉRIODE D'APPLICATION
Avoine	Pour la suppression de la rouille couronnée ( <i>Puccinia coronata</i> )	Appliquer le MIRAVIS Era B à raison de 0,6 L/ha (150 g p.a./ha)	Appliquer le MIRAVIS Era B comme traitement foliaire préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.
Seigle, Triticale	Pour la répression de la fusariose ( <i>Fusarium</i> spp.), ou de la tavelure - sauf le sarrasin Pour la suppression de la rouille ( <i>Puccinia</i> spp.)	Appliquer le MIRAVIS Era B à raison de 0,6 à 0,8 L/ha (150 à 200 g p.a./ha)	Appliquer le MIRAVIS Era B comme traitement foliaire préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie. Deux applications au maximum (1,4 L/ha) de MIRAVIS Era B, moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement pour chaque culture d'avoine. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre seulement.
Note: Deux applications au maximum (1.4 L/ha) de MIRAVIS Era B, moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement pour chaque culture d'avoine. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre seulement.			

### 12.0 RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, le MIRAVIS Era B contient un fongicide appartenant au groupe 3. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à MIRAVIS Era B et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

#### Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Utiliser en alternance avec des fongicides affichant un mode d'action différent de celui des fongicides du groupe 3, tous les 7 à 10 jours, après chaque épandage de MIRAVIS Era B.

---

Ne pas faire plus que le nombre maximum d'épandages annuels indiqués pour chaque culture dans le MODE D'EMPLOI.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides d'un groupe différent et qui sont efficaces contre le pathogène cible si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et d'assolement, tenant compte de la résistance des végétaux hôtes, de l'impact des conditions environnementales sur le développement des maladies, des seuils économiques de traitement et faisant place à des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta Canada inc. en cas de baisse possible de la sensibilité au fongicide MIRAVIS Era B chez l'agent pathogène.

Lorsque l'infestation continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer ce produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent et pour lequel le pathogène n'a pas développé de résistance.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur la gestion de la résistance aux pesticides et la lutte intégrée dans une culture donnée ou pour des agents pathogènes particuliers.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).